

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr 1'340'000.- pour l'implantation d'un giratoire provisoire sur l'avenue des sports et l'instauration d'un passage mobilité douce le long du Buron, ainsi qu'un crédit d'études de Fr 480'000.- pour les travaux de requalification de la rue de l'Industrie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les demandes qui vous sont soumises aujourd'hui constituent un deuxième volet de la concrétisation du projet d'agglomération, aggroY, après l'adoption par votre conseil, en juin dernier, du nouveau concept de transport public qui se déploiera entre 2010 et l'horizon 2020.

Pour rappel, le projet d'agglomération yverdonnoise est un projet intercommunal d'aménagement du territoire qui rassemble les neuf communes limitrophes. Il répond à des orientations politiques définies par la Confédération en 2001 et permet d'anticiper la croissance en habitants et trafic attendue d'ici 2020.

aggroY garantit une croissance urbaine maîtrisée tout en minimisant ses impacts sur le trafic automobile et la consommation du sol. Le projet s'appuie notamment sur un réseau de transports publics (TP) performant pour desservir les principaux bassins de population de l'agglomération et développe principalement les secteurs les mieux desservis. Simultanément, différentes mesures d'aménagement routier visent à contenir la croissance du trafic automobile et à épargner les quartiers résidentiels.

Le rapport aggroY, qui a été remis à la Confédération en 2007, proposait une quarantaine de projets d'aménagement, accompagnés de paquets de mesures nécessaires à la concrétisation des principes établis tant pour les transports individuels motorisés (TIM), que pour les transports publics (TP) ou encore la mobilité douce (MD). Les entrées de la Ville d'Yverdon-les-Bains, aux quatre points cardinaux, ainsi que le drainage (ou la régulation) du trafic au travers de la cité sont l'un des enjeux majeurs dudit projet.

Il s'agit justement au travers du présent préavis de traiter de la traversée nord-est, destinée à décharger l'avenue Haldimand et le centre-ville d'une part substantielle de sa circulation, en vous proposant les premières mesures de réaménagement de la rue de l'Industrie. Il sera principalement question de procéder à la requalification de cette dernière et d'introduire une circulation à double sens. Cette mesure est complétée sur l'avenue des Sports par l'installation d'un giratoire provisoire au croisement avec l'avenue de la Plage. La Municipalité a choisi, contrainte par les besoins d'investissement très substantiels pour 2011 (CO10.07), à hauteur de plus de 43 millions, de différer la reconstruction complète du carrefour de Clendy, initialement prévue, pour un montant de Fr 2'500'000.-, qui permettra à terme d'améliorer la fluidité du trafic et la cohabitation des différents modes de déplacement.

Parallèlement, dans le même périmètre, il s'agit de travailler sur des mesures de déploiement de la mobilité douce, conçue comme une véritable alternative au trafic motorisé, en complétant la liaison entre l'avenue Haldimand et la plage le long du Buron.

En effet, le « barreau » Haldimand-Plage manque pour garantir une liaison mobilité douce pratiquement continue entre le lac et la route de Lausanne. Cette réalisation suppose une étude assez poussée en particulier au droit du passage sous les voies CFF.

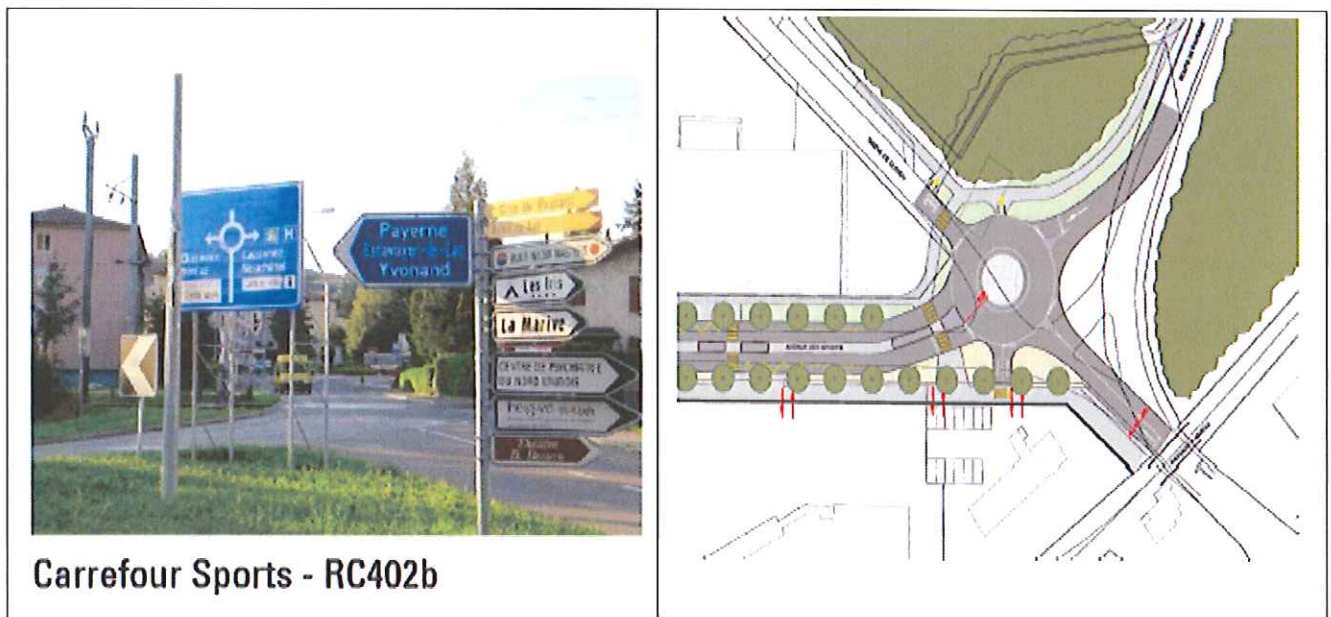
1 Présentation des projets

1.1 Report de la réalisation du giratoire de Clendy

Ce carrefour, au débouché de la route de Payerne RC 402, de la route de Clendy, de l'avenue des Sports et du chemin de la grève de Clendy, s'inscrit comme l'entrée Est de la ville. La limite entre ville et campagne est marquée par l'interruption des massifs arborisés qui caractérisent la route entre Yverdon-les-Bains et Yvonand. La situation actuelle donne la priorité aux véhicules venant de la route de Payerne en direction de Clendy et de l'avenue Haldimand à travers le passage à niveau.

A terme, l'objectif est d'inciter les automobilistes à emprunter l'avenue des Sports et la rue de l'Industrie pour contourner ou se rendre en ville, donc à prioriser le nouvel axe d'entrée dans l'agglomération.

Le giratoire projeté permettra à terme de recentrer le carrefour par rapport aux quatre débouchés existants. Il donnera par ailleurs la possibilité de sécuriser le passage à niveau en éloignant d'une trentaine de mètres le carrefour de celui-ci. Le giratoire permettra également un accès depuis la piste cyclable (itinéraire national) pour une meilleure insertion des vélos sur la chaussée.



Carrefour Sports - RC402b

1.2 Réalisation d'un giratoire provisoire sur l'avenue des Sports

En revanche, un giratoire provisoire doit être réalisé à l'intersection de l'avenue des Sports avec la rue de l'Industrie et l'avenue de la Plage.

L'évaluation des charges de trafic prévues à horizon 2020 tend à démontrer que sans mesures d'aménagement spécifiques, la circulation à cet embranchement, avec les règles de priorité actuellement appliquées, sera totalement saturée (de l'ordre de 16'800 véh/jour sur l'Avenue des Sports et de 11'200 véh/jour sur la Rue de l'Industrie lorsqu'elle aura été mise à double sens).

L'aménagement prévu permettra notamment de :

- maîtriser la vitesse des véhicules ;
- marquer l'espace urbain ;
- disposer des réserves de capacité les plus élevées (nombreux mouvements tournants dans le carrefour sans préjudice des besoins supplémentaires d'espace pour les voies de présélection) ;
- éviter les temps d'attentes inutiles.

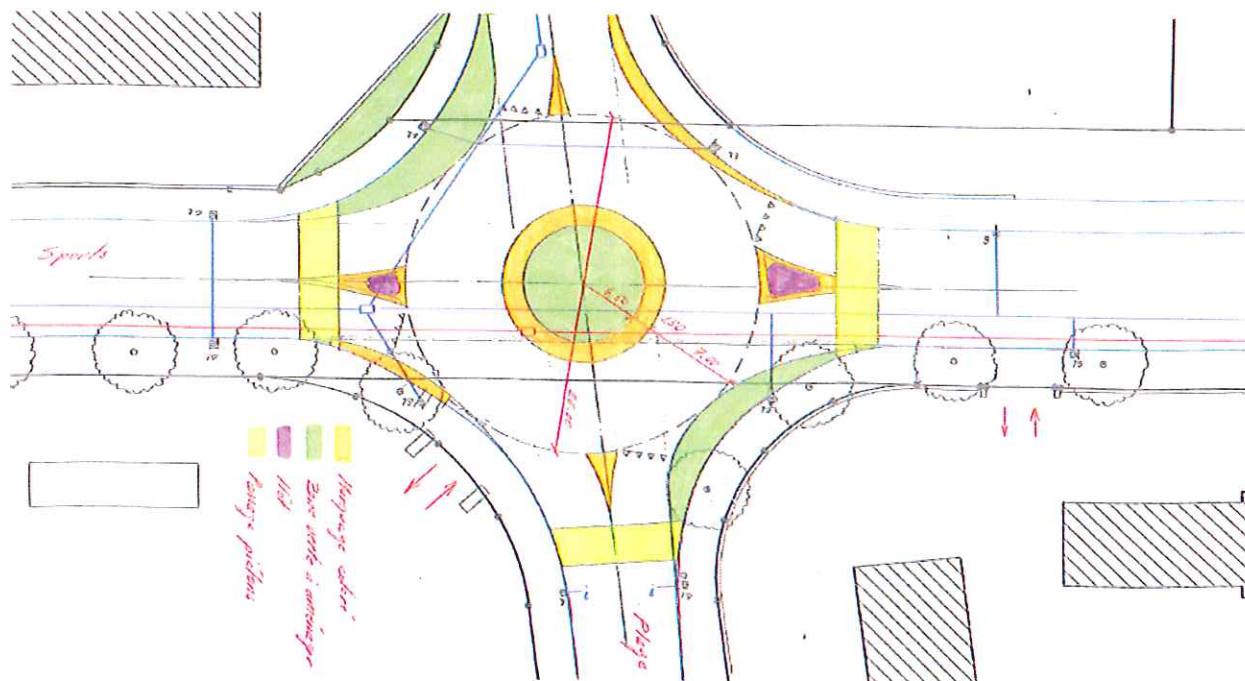
Le projet s'inspire des travaux réalisés à la rue de Verdun (route de Ste-Croix) dans le cadre de l'Expo Nationale. En tenant compte de l'ensemble des critères pertinents à la réalisation de ce carrefour (emprises requises, c'est-à-dire générosité des voiries actuelles, trajectoires des convois exceptionnels,...), il sera possible d'inscrire un giratoire de 26 mètres avec une tomme centrale de 6 mètres franchissables.

Son caractère provisoire permet de ne pas freiner ni gêner les évolutions ultérieures, notamment lorsqu'il s'agira de procéder à un aménagement qualitatif de l'espace urbain (voir extrait de plan ci-contre).



Carrefour Sports - Industrie - Plage





1.3 Réalisation Aménagement Mobilité douce le long du Buron

L'aménagement prévu consiste en une liaison piétonne et cycles forte pour la zone de loisirs proche du lac. Il est apparu nécessaire de le réaliser à court terme - avec mise en service à mi 2012 - non seulement parce qu'il conditionne une liaison de substitution pendant les travaux à la rue de l'Industrie, mais aussi parce qu'il représente actuellement le maillon manquant sur l'axe structurant général nord-sud qui longe le Buron (voir annexe 2a et 2b- Tracé général le long du Buron : situation d'ensemble et extrait de situation). Actuellement l'ouvrage CFF n'est pas franchissable.

Le tracé longera essentiellement la rive droite du Buron et reliera la rue Haldimand à la rue des Iris.

Au sud des CFF, le tracé empruntera un aménagement déjà existant qui dessert plusieurs riverains, puis « cisillera » la voie industrielle ferroviaire de Clendy. Ce dernier aspect implique des négociations avec ses représentants pour procéder à sa désaffectation dans le cadre de la servitude existante.

La plateforme sise par ailleurs actuellement devant le bâtiment industriel Rigolet devra aussi faire l'objet de contacts avec le propriétaire pour en connaître son devenir.

Au passage du voûtage CFF, un ouvrage remarquable sera aménagé au-dessus des eaux, à un niveau hors crue, et permettra d'assurer la continuité du cheminement sous les CFF.

Le tracé au nord des CFF ne devrait pas être l'objet de soucis majeurs, car une partie du tracé est déjà réalisée puisqu'il s'agit de l'accès à un local électrique des SEY.

Enfin le tracé au-delà de l'avenue des Sports empruntera la berge devant les jardins privatisés. Une alternative sera étudiée pour rejoindre l'avenue des Iris sur l'envers du bâtiment Arkina, jugée à ce stade moins sensible que le tracé prévu le long des berges.



1.4 Etudes Rue de l'Industrie-PI CFF

Le tronçon de chaussée compris entre le giratoire Cordey-Haldimand et le sud de la ligne CFF, est programmé à court terme comme mesure d'agglomération ; il doit donc faire l'objet d'études complémentaires jusqu'à la demande du crédit de construction, qui permettront d'optimiser le gabarit définitif souhaité pour la requalification du passage sous les voies CFF.

Le passage inférieur des voies CFF a actuellement une largeur de 7 m et ne comporte pas d'aménagements adéquats pour la circulation des piétons et des cycles.

Le passage est limité à 3,20 de hauteur et ne permet guère de garantir l'accès aux bus. Un léger abaissement de la chaussée est possible. Par contre, la proposition d'accessibilité aux poids lourds nécessitant un vide de passage d'une hauteur de 4,50 m a été abandonnée pour des raisons d'impact topographique et urbanistique très marqué (altitude du réseau d'infrastructures souterraines, accès aux riverains,...).

Le franchissement sous les voies CFF doit être complètement reconstruit afin de permettre le passage des différents utilisateurs (bus, voitures, cycles et piétons).

La rue de l'Industrie est donc configurée pour permettre à plus long terme le passage de véhicules légers, bien qu'aucune ligne de transport en commun ne soit pour l'instant prévue sur cet axe.

Le tronçon au nord des CFF, avec l'interface du plan de quartier St-Roch projeté, fait aussi partie de cette phase d'études. Elle sera par ailleurs complétée par des projets de services tiers.

Le profil de la chaussée se décompose de la manière suivante (voir extrait de plan ci-après) :

Au Sud des voies CFF, le gabarit total de la rue sera de 18 m. Une arborisation de petite taille y sera plantée.

Des giratoires marqueront les deux extrémités de la rue de l'Industrie : l'un est projeté sur l'avenue des Sports et l'autre, existant, doit être réaménagé en parallèle de la réalisation du plan de quartier St-Roch afin de mettre à double sens le tronçon sud de la rue.

La rue de l'Industrie est donc rectifiée et mise dans l'axe des deux giratoires.

Au nord des voies CFF, sur le tronçon qui mène au giratoire provisoire projeté, le gabarit total de la rue sera de 22 m.

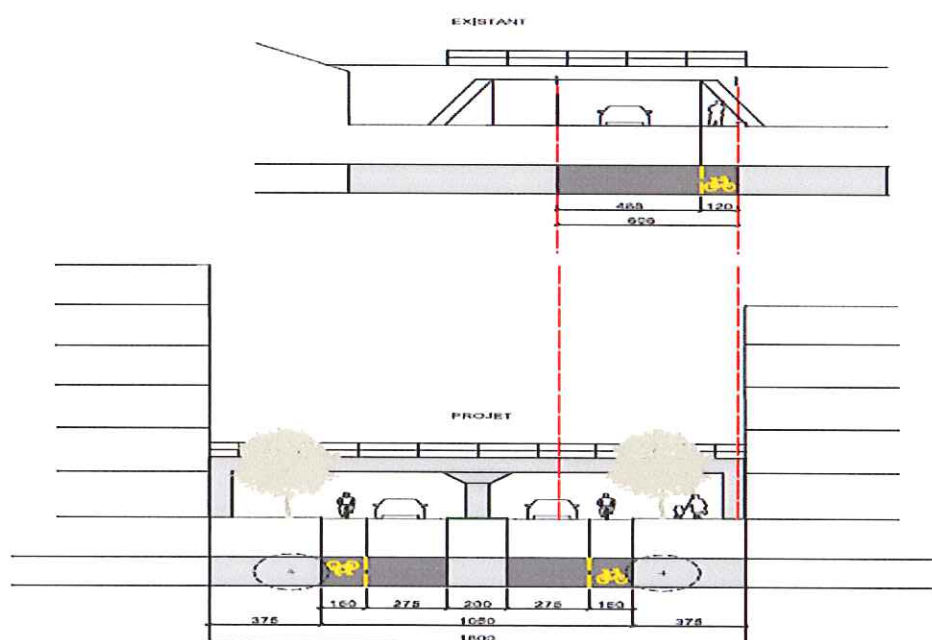
Au droit du PI CFF, la largeur du passage de 18 m permettra d'assurer la continuité des voies de circulation, des bandes cyclables et des trottoirs. La bande centrale sera utilisée pour disposer les piles intermédiaires de l'ouvrage sans devoir créer un décrochement horizontal de la chaussée. La portée de 9 m permettra de conserver la hauteur statique en place actuellement.

La réalisation de ce tronçon requerra aussi l'appui de CFF-Infrastructure pour le domaine de l'exploitation des voies avec un dispositif provisoire sous les lignes CFF. L'ensemble du projet devra évidemment recevoir l'approbation générale des CFF pour le ou les systèmes retenus.



RUE DE L'INDUSTRIE
COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

COUPE J
EQH. 11200



2 Programmation, coûts et financement

L'échelonnement de la réalisation des mesures prioritaires du projet d'agglomération est prévu sur une dizaine d'années, entre 2011 et 2020. Les mesures qui vous sont soumises ici doivent être réalisées en tout premier lieu. Le service travaux et environnement pilotera les travaux de la présente demande de crédit.

<i>Etudes et Réalisations:</i>	<i>Phases projet jusqu'au permis de construire : du 1^{er} trimestre 2011 à l'automne -2011 ;</i>
	<i>Phases travaux 3^{ème} trimestre 2011 à mi-2012 ;</i>
Giratoire provisoire Sport- Industrie-Plage	Fr 150'000.- TTC
Mobilité douce le long du Buron	Fr 1'190'000.- TTC
<i>Etudes</i>	<i>Etudes jusqu'à la phase appels d'offres ;</i>
	<i>Phases projet jusqu'au permis de construire : du 4^{ème} trim. 2010 à fin 2011 ;</i>
Rue de l'Industrie – PI CFF	Fr 480'000.- TTC

Un montant de Fr 1'650'000.- est prévu au plan des investissements pour cette dépense.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à Fr 93'300.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, Fr 21'800.-, l'amortissement, Fr 44'700.-, et les frais d'entretien, Fr 26'800.- (2 %).

3 Procédures

Les ouvrages seront mis à l'enquête selon la procédure de la loi sur les routes et la loi sur l'expropriation. Dans la mesure du possible, les procédures seront faites simultanément. Concernant les ouvrages sur domaine public cantonal (cours d'eau), ce sera le canton qui mettra à l'enquête.

Pour les attributions de marché et de mandat, le règlement et les dispositions légales d'attribution des marchés publics selon la loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) seront rigoureusement appliqués, dans le respect des seuils d'adjudication en vigueur.

Par ailleurs, le mandataire principal développera et soumettra pour validation, dans le cadre de son mandat, la structure d'allotissement prévue pour les travaux en jeu (lot génie civil, lot signalisation et marquage, lot éclairage public, lot mobilier urbain, lot laboratoires d'essais, etc.).

Le représentant du Maître d'Ouvrage procédera de même pour les divers marchés parallèles de prestations de service liés à ces travaux (lot ingénierie civile, lot architecture paysagère, lot sécurité CFF-I, etc.).



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'installation du giratoire provisoire avenue des sports et d'implantation du cheminement de mobilité douce le long du Buron, entre l'avenue Haldimand et la plage ;

Article 2: Un crédit d'investissement de Fr 1'340'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 1404 « Industrie – Clendy – MD Buron » et amortie en 30 ans au plus ;

Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les études pour la requalification de la rue de l'Industrie et son passage à double sens ;

Article 5: Un crédit d'études de Fr 480'000.- lui est octroyé à cet effet ;

Article 6: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte «Etude rue de l'Industrie » no 9403 et reprise dans le crédit d'investissement. Dans le cas contraire, elle sera amortie en 5 ans au plus.

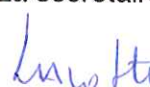
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste

Délégués de la Municipalité : MM. D. von Siebenthal et M.-A. Burkhard